



COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	11
PRESENTS	6
VOTANTS	6

CONVOCAION

Datée	du 29/06/23
Affichée	le 29/06/23

OBJET

Marchés de travaux du
complexe culturel à L'Aigle :
modification n° 6 au lot
n° 1 bis - SAS Groupe LB

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 06 juillet 2023

L'an deux mil vingt-trois, le six juillet à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 29 juin 2023, se sont réunis dans la salle de réunion de la Cantonade à la Ferté Fresnel, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Philippe VAN-HOORNE a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Nathalie LENÔTRE
Véronique HELLEUX

Absents excusés : Guy MARTEL
François BRIZARD
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-Président délégué aux Finances rappelle aux membres du Bureau que par délibérations en date du 20 février 2020 et du 23 juillet 2020, les marchés de travaux du Complexe Culturel de L'Aigle ont été attribués aux entreprises.

- Par délibération en date du 20 janvier 2022, le Bureau Communautaire a validé l'attribution du marché pour la part du lot gros-cœur restant à exécuter et la reprise des malfaçons constatées, après la défaillance de la SAS Romagné, à la SAS Groupe LB.
- Lors de la séance du 07 avril 2022, le Bureau Communautaire a approuvé la modification n° 1 au lot n° 1 bis, reprise du lot gros-cœur pour une plus-value de 85 222,52 € HT soit 102 267,024 € TTC.
- Lors de la séance du 21 juillet 2022, le Bureau Communautaire a approuvé la modification n° 2 au lot n° 1 bis, pour une plus-value de 1 735,44 € HT soit 2 082,52 € TTC.
- Lors de la séance du 20 octobre 2022, le Bureau Communautaire a approuvé la modification n° 3 au lot n° 1 bis, pour une plus-value de 43 876,84 € HT soit 52 652,21 € TTC.
- Par délibération en date du 23 mars 2023, le Bureau Communautaire a approuvé la modification n° 4 au lot n° 1 bis, pour une plus-value de 20 131,88 € HT soit 24 158,25 € TTC.
- Par délibération en date du 11 mai 2023, le Bureau Communautaire a approuvé la modification n° 5 au lot n° 1 bis, pour une plus-value de 15 084,90 € HT soit 18 101,88 € TTC.

Il y a lieu désormais d'apporter une nouvelle modification au lot n° 1 bis pour les raisons ci-après exposées :

Les modifications entraînent une moins-value d'un montant total de 3 057,39 € HT, soit 3 668,87 € TTC, et correspondent aux éléments suivants :

- ✓ Diminution des quantités sur les reprises des relevés bétons pour une moins-value de 1 735,44 € HT,
- ✓ Diminution des quantités sur le sciage de fractionnement des acrotères pour une moins-value de 9 338,60 € HT,
- ✓ Location complémentaire de la base vie (3 mois supplémentaires) pour une plus-value de 8 016,65 € HT

- Vu la délibération n° 2022-01-20-004 du Bureau Communautaire du 20/01/2022 attribuant à la SAS Groupe LB la part du lot n° 1 VRD-Gros Œuvre restant à exécuter et la reprise des malfaçons constatées sur les ouvrages exécutés,
- Vu la délibération n° 2022-04-07-101 du Bureau Communautaire du 07/04/2022 approuvant la modification n° 1 au lot n° 1 bis,
- Vu la délibération n° 2022-07-21-156 du Bureau Communautaire du 21/07/2022 approuvant la modification n° 2 au lot n° 1 bis,
- Vu la délibération n° 2022-10-20-186 du Bureau Communautaire du 20/10/2022 approuvant la modification n° 3 au lot n° 1 bis,
- Vu la délibération n° 2023-03-23-035 du Bureau Communautaire du 23/03/2023 approuvant la modification n° 4 au lot n° 1 bis,
- Vu la délibération n° 2023-05-11-129 du Bureau Communautaire du 11/05/2023 approuvant la modification n° 5 au lot n° 1 bis,

Le Bureau, après en avoir délibéré :

Acte reçu en Préfecture le 07 JUIL. 2023
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 07 JUIL. 2023

- **APPROUVE** la modification n° 6 au lot n° 1 bis reprise du lot Gros Œuvre pour une moins-value de 3 057,39 € HT soit 3 668,87 € TTC,
- **AUTORISE** la SHEMA, mandataire, à signer la modification précitée et tout document relatif à ce dossier.

Le Président,
Jean SELLIER

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

